

Amendement sur V 103

Vœu 103

GEP.

Déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du groupe Génération.s

relatif à la réduction des risques liés à l'exécution des marchés complexes de la Ville de Paris

Le vœu n°103 est amendé comme suit :

Les considérants :

Considérant que le principe de l'externalisation est privilégié par la Ville de Paris car perçue comme un vecteur de modernisation autant que de baisse des coûts et ce malgré les multiples irrégularités pouvant aller du contentieux lourd à la rupture des contrats, tels la grande roue, le Marché de Noël des Champs Elysées, le stationnement payant de surface, le mobilier urbain d'information, Vélib', Autolib', etc. ;

Considérant que l'hybridation des modes d'organisation publics et privés n'est perçue qu'au travers de la gestion déléguée, laissant à la marge les modes de gestion et les statuts juridiques portés par l'économie sociale et solidaire qui sont pourtant autant d'outils organisationnels efficaces et porteurs de synergies innovantes ;

Considérant néanmoins les multiples évolutions du code des marchés publics, ainsi que la lenteur des procédures et la crainte des recours devant les tribunaux qui relèguent les initiatives innovantes à l'arrière-plan.

Sont remplacés par les considérants :

Considérant que la Ville recourt aux différents modes de gestion externalisés pour la gestion de certains services publics ;

Considérant que la Ville s'est dotée de plusieurs commissions, au-delà de ses obligations légales, pour améliorer l'information des groupes du Conseil de Paris, en l'occurrence la commission d'anticipation des achats pour les marchés publics, et la commission des élus concessions pour les délégations de service public (DSP), concessions et conventions d'occupation du domaine public (CODP) les plus stratégiques ;

Considérant la confidentialité des débats au sein de ces commissions ;

Considérant qu'il est nécessaire d'étudier, au regard des caractéristiques propres à chaque service public, l'ensemble des modes de gestion pertinents, en incluant à cette réflexion les outils développés par le champ de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant que l'exécution de certains contrats peut rencontrer certaines difficultés ;

Considérant néanmoins les multiples évolutions du code des marchés publics, ainsi que la lenteur des procédures et la crainte des recours devant les tribunaux qui peuvent freiner les initiatives innovantes;

L'attendu

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la commission d'élus sur les concessions de la Ville de Paris ait ses missions élargies et qu'au delà des processus de renouvellement des concessions, le suivi de l'exécution des contrats dits complexes puisse être fait pour pouvoir anticiper les éventuelles difficultés.

Est remplacé par l'attendu suivant :

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que l'exécution de certains contrats dits complexes puisse être présentée devant la commission d'anticipation des achats, s'agissant des marchés publics, et la commission des élus concessions, pour les DSP, les concessions et les CODP.

Le vœu amendé est donc ainsi rédigé :

Vœu relatif à la réduction des risques liés à l'exécution des marchés complexes de la Ville de Paris déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que dans un contexte de crise et de perte d'autonomie des finances publiques des collectivités, la question des modes de gestion des services publics est au cœur des préoccupations ;

Considérant que les principes de la commande publique reposent sur la liberté d'accès à celle-ci, l'égalité de traitement des candidat.e.s, la transparence des procédures afin d'assurer la qualité du service fourni aux usager.e.s ;

Considérant que la Ville recourt aux différents modes de gestion externalisés pour la gestion de certains services publics ;

Considérant que la Ville s'est dotée de plusieurs commissions, au-delà de ses obligations légales, pour améliorer l'information des groupes du Conseil de Paris, en l'occurrence la commission d'anticipation des achats pour les marchés publics, et la commission des élus concessions pour les délégations de service public (DSP), concessions et conventions d'occupation du domaine public (CODP) les plus stratégiques ;

Considérant la confidentialité des débats au sein de ces commissions ;

Considérant qu'il est nécessaire d'étudier, au regard des caractéristiques propres à chaque service public, l'ensemble des modes de gestion pertinents, en incluant à cette réflexion les outils développés par le champ de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant que l'exécution de certains contrats peut rencontrer certaines difficultés ;

Considérant que la commande publique représentait près de 15 % du PIB national en 2017, ce qui en fait un puissant levier pour engager la transition écologique de notre économie. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit d'ailleurs que les personnes publiques assument leur responsabilité environnementale, sociale et orientent les marchés vers une meilleure prise en compte des exigences environnementales et sociales ;

Considérant néanmoins les multiples évolutions du code des marchés publics, ainsi que la lenteur des procédures et la crainte des recours devant les tribunaux qui peuvent freiner les initiatives innovantes ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que l'exécution de certains contrats dits complexes puisse être présentée devant la commission d'anticipation des achats, s'agissant des marchés publics, et la commission des élus concessions, pour les DSP, les concessions et les CODP

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned on the right side of the page.